CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E32718** **VALABLE JUSQU'AU** **15/09/2027**

ÉDITÉ LE 15/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1996

Raison sociale : SODEKA

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/01/2026

Capital : 7 622

109 RUE GUTENBERG
80080 AMIENS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMIENS 1996B00084

Siret : 404 273 336 00010

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 91 328083

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 4820000/001 325093 /000

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 4820000/001 325093 /000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 22 22 30 65 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
SODEKA INVEST (930 724 323) / FOURMANOIR ERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.sodeka.fr

E-mail : contact@sodeka.fr

Effectif moyen : 41 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 951 611 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	16	11/06/2024
1161	Travaux de curage		16/06/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/07/2026 15:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.